

FICHE D'INFORMATIONS LEGALES (DER)

La présente fiche (ou DER) est un élément essentiel de la relation entre le client et son conseiller (ou intermédiaire). Elle résume toutes les informations légales que le conseiller (ou intermédiaire) ou sa société doivent avoir communiquées au client dès l'entrée en relation. Elle est un complément à sa plaquette commerciale. Vous avez choisi ou êtes sur le point de confier la mission de vous assister, à un professionnel réglementé et contrôlé, vous devez donc garder en mémoire les éléments suivants :

L'ENTREPRISE

TYGLAD CONSEIL ET COURTAGE, SARL au capital de 62 000 €

www.tyglad.fr

SIREN : RCS LORIENT 480 997 386 - APE : 6622 Z

Siège social : 3 rue Lavoisier – 56530 QUEVEN – 02 97 65 69 61 – contact@tyglad.fr

Modes de communication entre le CIF et les clients : courrier / emails / téléphone

Vos contacts sont :	Marc BOUTRUCHE	- marc.boutruche@tyglad.fr	- ☎ 06 60 80 41 85
	Arnaud PHILIPPE	- arnaud.philippe@tyglad.fr	- ☎ 06 89 30 83 00
	Morgane BOUTRUCHE	- morgane.boutruche@tyglad.fr	- ☎ 06 64 93 58 52
	Héloïse HERVE	- heloise.herve@tyglad.fr	- ☎ 06 99 74 24 02

TRAITEMENT DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

En application de la loi 78-17 du 6 janvier 1978 et du règlement UE 2019/679 applicable le 25 mai 2018, il est rappelé que les données à caractère personnel qui seront demandées aux clients sont nécessaires au traitement de leur demande et de ces accessoires éventuels. Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par le Délégué de Protection des Données (DPO), à savoir Marc BOUTRUCHE.

Elles sont conservées pour la durée nécessaire à la réalisation de la finalité poursuivie et sont destinées à TYGLAD Conseil et Courtage. La durée de maximum de conservation est celle correspondant à la durée contractuelle ou de la relation d'affaires, à savoir 5 ans à compter le début de la mission. Conformément à la loi « informatique et libertés », le client pourra exercer son droit d'accès, d'opposition, d'effacement, de limitation du traitement, de portabilité des données le concernant et les faire rectifier en contactant le cabinet TYGLAD Conseil et Courtage au 3 rue Lavoisier à Quéven ou sur l'adresse électronique marc.boutruche@tyglad.fr

Vous pouvez également introduire une réclamation au sujet du traitement de vos données auprès de la CNIL.

TYGLAD Conseil et Courtage prendra toutes les dispositions pour assurer la sécurité des données personnelles enregistrées et pour empêcher qu'elles soient déformées, endommagées, ou que des tiers non autorisés y aient accès.

STATUTS LEGAUX ET AUTORITES DE TUTELLE

Votre conseiller est enregistré auprès des organismes suivants :

- **Immatriculation ORIAS N° 10 054 893**: Vous pouvez vérifier cette immatriculation sur le site internet ORIAS : <https://www.orias.fr/welcome>) au titre des activités réglementées suivantes :

✓ **Conseiller en Investissements Financiers (CIF)**

Susceptible de fournir des conseils en investissement de manière non indépendante au sens de l'article 325-5 du RGAMF.

Enregistré auprès de l'Association Nationale des Conseils Financiers-CIF (**ANACOFI-CIF sous le N° E001126**), association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), adresse courrier : 17 Place de la Bourse 75082 Paris cedex 02 et adresse internet : www.amf-france.org

✓ **Intermédiaire en Assurance (IAS)** : En catégorie courtier de type B, en niveau de conseil 1 (cf. DDA)

✓ **Intermédiaire en Opérations de Banque et en Services de Paiements (IOBSP)** : En catégorie courtier (cf. tableau des partenariats)

Adhésion à l'association professionnelle agréée par l'ACPR : ANACOFI-COURTAGE

Les activités d'IAS et d'IOBSP sont contrôlables par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) adresses courrier : 4 Place de Budapest, 75436 PARIS cedex 09 et internet : <http://www.acpr.banque-france.fr/accueil.html>

Par ailleurs, il est **Démarcheur Financier N° 1092599785CR** (activité contrôlable par l'AMF et l'ACPR)
Et détient une **Carte de Transaction sur Immeubles et fonds de commerce N° CPI 5602 2018 000 024 527** (CCI Morbihan) sans détention de fonds. L'activité est contrôlable par la DGCCRF.

COUVERTURE EN RESPONSABILITE CIVILE ET PROFESSIONNELLE

Votre conseiller dispose, conformément à la loi et au code de bonne conduite de l'ANACOFI-CIF, d'une **couverture en Responsabilité Civile Professionnelle et d'une Garantie Financière suffisantes couvrant ses diverses activités**. Ces couvertures sont notamment conformes aux exigences du Code Monétaire et Financier et du Code des Assurances : www.anacofi.asso.fr / www.orias.fr

Souscrites auprès de : Zurich Insurance PLC (112 Avenue de Wagram – 75017 PARIS)

Pour des montants de : 2 500 000 € en IAS, 2 000 000 € IOBSP ainsi que 1 000 000 € pour les statuts CIF et Immobilier
Numéro de police : 7400026945

Votre conseiller s'est engagé à respecter intégralement le code de bonne conduite de l'**ANACOFI-CIF** disponible au siège de l'association ou sur www.anacofi.asso.fr ou <https://www.anacofi-cif.fr/>.

PARTENAIRES COMPAGNIES ET FOURNISSEURS

Noms	Nature	Type d'accord	Mode de rémunération
UAF LIFE PATRIMOINE / NORTIA / UNEP / VIE PLUS / ALPTIS / ENTORIA / PRIMONIAL / LIFE ASSUR / ALPHEYS PARTENAIRES : plateformes de distribution à architecture ouverte	Assureurs et grossistes courtiers (Spirica, CNP, Suravenir, Predica, Cardif, Société Générale, Axa)	Contrat de Commercialisation	Commissions (ou frais d'entrée) + rémunération sur encours
GENERALI / AVIVA / AXA THEMA / CARDIF / SPIRICA	Assureurs	Contrat de Commercialisation	Commissions (ou frais d'entrée) + rémunération sur encours
CA / CMB / CEBPL / BPGO / SOCIETE GENERALE / BANQUE TARNEAUD / BNP / CIC / LCL / HSBC / CREDIT FONCIER	Etablissement de crédit	Convention de partenariat	Commission de prescription bancaire
Cerenicimo / Nexitys / Domitys / Groupe Arc / Habitation Familiale / Valorissimo Groupe Bouygues / La Référence Pierre / Perial / Primonial Reim / Pierreval / Ilo Promotion / Lamotte / I-Sélection / Amundi Immobilier / Sofidy	Immobilier	Convention de partenariat	Honoraires + Commissions

*Doivent apparaître tous les partenaires ou au moins ceux qui représentent au moins 10% du CA.

Autres : Predica, Oradea Société Générale, Novelia, Fongepar, Le Finistère Assurances, Inter Invest, Adequity, Cpa West, OTC, 123 Venture, Nexstage.... Par ailleurs, notre Cabinet peut être amené à sélectionner des nouveaux partenaires ou produits en fonction des besoins spécifiques de sa clientèle. Les noms des autres compagnies avec lesquelles notre cabinet a un accord, seront communiqués sur simple demande.

MODE DE FACTURATION ET REMUNERATION DU PROFESSIONNEL

TARIF HORAIRE : 150 € HT

Toute tarification d'honoraires sera suivie d'une préconisation écrite.

Ces honoraires sont susceptibles d'exemption de paiement du fait des commissions perçues sur les affaires réalisées.

Le client est informé que pour tout acte d'intermédiation, le conseiller CIF non indépendant est rémunéré par la totalité des frais d'entrée déduction faite de la part acquise à la société qui l'autorise à commercialiser les produits, auxquels s'ajoutent une fraction des frais de gestion qui est au maximum de 100 % de ceux-ci. **Dans le cas d'un conseil en investissement financier fourni de manière non-indépendante, votre conseiller peut conserver les commissions.**

Dans ce cadre le conseiller évalue un éventail suffisant d'instruments financiers émis par une entité avec laquelle le conseiller entretient des relations étroites pouvant prendre la forme de liens capitalistiques, économiques ou contractuels.

Au titre de l'accompagnement du client, une information plus précise sera fournie ultérieurement sur simple demande une fois connus les supports choisis par le client. Selon la mission, un forfait peut vous être proposé (voir lettre de mission).

Notre cabinet est également membre d'une coopérative de Services à la Personne, la MDSAP (<https://www.mdsap.fr/>) déclarée par l'Etat sous le numéro SAP 488 755 646 et permet au client à ce titre de bénéficier de 50% de crédit d'impôt sur tous les montants facturés selon l'article 199 sexdecies du Code Général des Impôts. Les prestations ouvrant droit au Crédit d'impôts sont celles mentionnées sur la fiche métier MDSAP, avec quelques exemples ci-après, sans exhaustivité. La facturation est forfaitaire ou au taux horaire (100 à 240 €).



- ✓ **Assistance en matière déclarative fiscale (IR et IFI) : 200 à 600 €**
- ✓ **Assistance administrative et correspondance personnelle : taux horaire ou forfait**
(relation avec les administrations, les assurances, résolution de petits litiges courants...)
- ✓ **Assistance à la gestion des finances personnelles : taux horaire ou forfait**
(suivi de trésorerie personnelle, relations avec les banques, suivi des contrats en cours...)
- ✓ **Reconstitution de carrières avant le départ en retraite : taux horaire ou forfait**
- ✓ **Prestation administrative relative à la gestion du patrimoine : forfait entre 500 et 4 000 €**
(hors optimisation fiscale et sans conseil)

TRAITEMENT DES RECLAMATIONS & MODALITES DE SAISIE DE L'ENTREPRISE

(Article 325-23 du RGAMF et Instruction AMF n° 2012-07 du 13/07/2012 - MAJ 24/04/2013, 20/11/2013 et 17/10/2014 et 12/12/2016 avec effet au 01/05/2017)

Pour toute réclamation, votre conseiller peut être contacté selon les modalités suivantes :

Par courrier : TYGLAD Conseil et Courtage 3 rue Lavoisier – 56530 QUEVEN / **Par tel :** 02 97 65 69 61

Ou par mail : contact@tyglad.fr

Votre Conseiller s'engage à traiter votre réclamation dans les délais suivants :

- Dix jours ouvrables maximum à compter de la réception de la réclamation, pour accuser réception, sauf si la réponse elle-même est apportée au client dans ce délai ;
- Deux mois maximums entre la date de réception de la réclamation et la date d'envoi de la réponse au client sauf survenance de circonstances particulières dûment justifiées.

Une charte de la procédure de médiation est disponible sur simple demande.

Saisir un médiateur :	
I - Médiateur compétent litiges avec une entreprise : Médiateur de l'Anacofi 92 rue d'Amsterdam 75009 Paris	Pour les activités d'assurance La Médiation de l'Assurance TSA 50110 75441 PARIS CEDEX 09 Site internet : https://www.mediation-assurance.org/Saisir+le+mediateur
II - Médiateurs compétents litiges avec un consommateur : <u>Pour les activités de CIF</u> Mme Marielle Cohen-Branche Médiateur de l'AMF Autorité des Marchés Financiers 17, place de la Bourse 75082 Paris cedex 02 Site internet : https://www.amf-france.org/fr/le-mediateur-de-lamf/votre-dossier-de-mediation/vous-voulez-deposer-une-demande-de-mediation	Pour les activités d'IOBSP et Immobilières Médiation de la consommation - ANM Conso 2 rue de Colmar 94300 VINCENNES https://www.anm-conso.com/site/particulier.php

Le client	Le conseiller
Fait à :	Fait à :
Le :	Le :
Signature	Signature
	 TYGLAD Conseil et Courtage SARL au capital de 62 000 € 3 rue Lavoisier - 56530 QUEVEN contact@tyglad.fr - 02 97 65 69 61 www.tyglad.fr RCS Lorient 480 997 386 - ORIAS 10 054 893

TYGLAD Conseil et Courtage

SARL au capital de 62 000 €
3 rue Lavoisier - 56530 QUEVEN
contact@tyglad.fr - 02 97 65 69 61
www.tyglad.fr
RCS Lorient 480 997 386 - ORIAS 10 054 893



TYGLAD Conseil et Courtage

SARL au capital de 62 000 €
3 rue Lavoisier - 56530 QUEVEN
contact@tyglad.fr - 02 97 65 69 61
www.tyglad.fr
RCS Lorient 480 997 386 - ORIAS 10 054 893

